

## **MISE À DISPOSITION D'INSTALLATION SPORTIVE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise).

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les besoins de l'entreprise FM LOGISTIC pour l'organisation d'une manifestation sportive,

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Une convention est signée avec l'entreprise FM LOGISTIC, rue du Bois de Tillet à Crépy-en-Valois, représentée par M. Vincent FAISCA DE PRIMO, Directeur, pour la mise à disposition du gymnase Irène Cruyppenninck situé rue des Cèdres à Crépy-en-Valois, le 26 mars 2024 de 14h à 17h,

#### **Article 2 :**

Le montant de la location est fixé à 300 €. Il fera l'objet d'un titre de recettes.

#### **Article 3 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 14 mars 2024.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



#### **PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**14 MARS 2024**

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20240314-DEC2024-27-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024